

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité : SM de l'eau de l'assainissement collectif de l'assainissement non-collectif des milieux aquatiques

Type d'annonce : Avis d'appel à la concurrence

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 443 000 euros HT

Référence : 2025DP13-SDA006

Date de mise en ligne : Le lundi 07 juillet 2025 à 18:40:01

Date de clôture : Le vendredi 05 septembre 2025 à 12:00:00

Titre : Réalisation du diagnostic d'assainissement du système d'assainissement de BREVONNES

Descriptif : Le dernier diagnostic du système d'assainissement de la commune de Brévonnes réalisé par le Cabinet Buffet entre 2003 et 2004 a notamment mis en évidence des entrées d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) en quantité très importantes (représente 65% du débit moyen en temps sec). Également, l'étude a montré que le système d'assainissement de Brévonnes est peu impacté par les eaux claires parasites météoriques. La principale difficulté pour l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Brévonnes est la surcharge hydraulique (qui engendre des rendements épuratoires inférieurs aux exigences réglementaires). Cette surcharge hydraulique est liée aux apports d'eaux claires parasites (absence de surcharge organique, effluent très dilué).

A l'issue de cette étude, le programme de travaux définit a proposé de réhabiliter environ 500 ml de canalisation et 53 regards d'eaux usées afin de réduire de 70% des apports d'eaux claires parasites.

En 2015, la commune a mandaté la Régie du SDDEA en tant que maître d'œuvre pour réaliser des travaux sur le système de collecte. Ces travaux ont permis de réduire significativement les apports d'eaux claires parasites. Cependant, à ce jour il reste encore un apport important d'eaux claires parasites arrivant à la station.

Dans ce cadre, il est impératif que le nouveau programme de travaux qui sera défini

à l'issue de cette étude localise précisément les apports d'eaux claires
parasites présents sur ce système de collecte.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[10/07/2025 à 09:36:43] Il est mentionné dans le CCTP :

- « de faire un constat du déversoir d'orage existant, d'indiquer les éventuels dysfonctionnements, d'établir la cartographie du bassin versant amont, d'évaluer l'impact de leur décharge sur le milieu naturel ». (en page 11 du CCTP) :

Notre question n°1 : A quel déversoir d'orage faite vous référence ?

- durant la même période, le prestataire installe des sondes de détection de surverse permettant de détecter d'éventuels déversements (en page 24 du CCTP) :

Notre question n°2 : cette prestation ne figurant pas dans le DPGF, doit-on la prendre en compte dans notre offre ? Est-ce que cela fait référence au déversoir d'orage mentionné dans la question précédente ?

Vous remerciant par avance de vos réponses,
Cordialement,

[10/07/2025 15:08:41] 1) Actuellement, il n'y a aucun déservoir d'orage connu sur le réseau d'assainissement de Brévonnes. Néanmoins, lors des visites de terrain il est possible d'identifier ce type d'ouvrage. Par anticipation, il est donc demandé « de faire un constat du déversoir d'orage existant, d'indiquer les éventuels dysfonctionnements, d'établir la cartographie du bassin versant amont, d'évaluer l'impact de leur décharge sur le milieu naturel » conformément à la page 11 du CCTP.
2) Cette prestation sera réalisée si un déversoir d'orage a été identifié lors des visites de terrain. Elle n'est donc pas à intégrer dans l'offre initial. Un avenant sera passé avec le prestataire titulaire du marché pour inclure cette prestation si nécessaire.